



Evry-Courcouronnes, le mardi 24 février 2026

Objet : Modification des statuts de Planète Sciences

Bonjour,

Nous vous invitons à notre Assemblée Générale extraordinaire, le mercredi 11 mars 2026 à 18h00 dans nos bureaux au 10, rue du Marquis de Raies 91080 Evry-Courcouronnes.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint lors de cette première réunion, ce qui est très probable, cette assemblée générale extraordinaire sera reconvoquée pour le samedi 28 mars 2026 à 17h00 au 10, rue du Marquis de Raies 91080 Evry-Courcouronnes.

Pour plus d'informations sur cette Assemblée Générale Extraordinaire, vous pouvez contacter notre secrétariat au 01 69 02 76 10.

Pour le Comité Exécutif de l'Association,
le Président,

Bernard Chemoul

EXTRAIT DES STATUTS DE PLANETE SCIENCES

8.8 - L'Assemblée Générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur toute modification aux statuts. Elle peut décider de la dissolution et l'attribution des biens de Planète Sciences ainsi que de la fusion avec toute association de même objet.

8.9 - L'Assemblée Générale extraordinaire est composée de la moitié au moins des membres de Planète Sciences et il est statué à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés. Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée Générale au moyen d'un pouvoir écrit. Le nombre de voix délibératives des membres et le nombre maximum de voix pour un membre, sont les mêmes que pour l'Assemblée Générale ordinaire.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée à la première convocation, l'Assemblée est convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle au plus tôt et un mois au plus tard. Lors de cette nouvelle réunion, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.